



Système de construction de ligne caténaire pour chemins de fer ou trolleybus-jouets électriques.

M. GASTON JUCHEREAU résidant en France (Seine).

Demandé le 4 février 1949, à 14^h 12^m, à Paris.

Délivré le 21 février 1951. — Publié le 2 juillet 1951.

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

La présente invention a pour objet un système de construction de ligne caténaire pour jouets actionnés électriquement, tels que chemins de fer et trolleybus, par exemple. Ce système se caractérise essentiellement en ce que la (ou les) ligne de transport de force est constituée par des tronçons de tube dont la longueur de chacun correspond à la distance séparant les pylones ou portiques de suspension; les potences ou poutres horizontales de ces supports étant pourvues de tiges horizontales destinées à assurer l'interconnexion mécanique et électrique des tronçons de tube qui les encadrent respectivement et qui se chaussent sur elles.

Sur le dessin perspectif annexé à titre d'exemple seulement :

Les fig. 1, 2 et 3 montrent trois variantes de réalisation du système de construction, objet de l'invention, étant supposé que la ligne caténaire est soutenue par des pylônes latéraux avec bras-potence.

Comme caractérisé ci-dessus la (ou les) ligne potence du courant électrique est constituée par des tronçons de tube 1 qui sont destinés à être assemblés bout à bout; la longueur de ces tronçons 1 correspondant à la distance existant entre les supports de ligne (pylône latéral 2 dans le cas figuré, ou portique dont les jambages encadrent la voie que parcourt le mobile, chemins de fer, trolleybus ou autre). Les supports 2 sont établis de manière qu'ils puissent assurer la continuité de la ligne caténaire. A cet effet, les bras-potences 3 des pylônes latéraux 2 ou les poutres horizontales des portiques, sont munis de tiges horizontales 4 qui constituent aussi des broches dans lesquelles sont enfilées les extrémités correspondantes des tronçons 1 de la ligne. Ces tiges 4 peuvent être portées par des tronçons de tube 5 dont les extrémités forment aussi butées de manière à limiter l'enfoncement des

tronçons de ligne 1 sur les broches 4 ces dernières assurant la liaison mécanique et électrique entre les parties constitutives 1 de la ligne. Elles peuvent même assurer la connexion avec les conducteurs d'amenée du courant que portent certains pylônes.

Dans les variantes (fig. 2 et 3) les tronçons 1 de la ligne caténaire sont supportés par un câble porteur 6 et par des pendules (fig. 7); chaque câble porteur 6 se termine par des crochets 8 afin d'être posé dans une anse en U, 9, formée dans le tirant 10 de chaque bras-potence 3 des pylones 2. Ce bras tirant 10 peut aussi porter (fig. 3) un tronçon de tube horizontal 11 dans lequel se chaussera l'extrémité correspondante du câble porteur 6. Dans la forme de réalisation représentée, le pylône 2 est porté par une embase-support 12; cette dernière possède, dans le plan vertical contenant le bras-potence 3, un tube horizontal inférieur 13. Dans ce tube 13 est engagée, à frottement dur, la tige d'un crochet 14. Le bec de ce crochet 14 est destiné à être introduit dans une ouverture de la voie où circule le mobile; les déplacements en translation du crochet 14 dans le tube 13 renfermant sa tige permettent d'assujettir le pylône 2 relativement à cette voie, et de l'immobiliser contre le couple de renversement produit par la poussée verticale qu'exerce le pantographe du mobile sur la ligne caténaire.

On peut apporter des modifications d'ordre constructif aux moyens ci-dessus décrits, sans sortir du cadre de la présente invention.

RÉSUMÉ.

Système de construction de ligne caténaire pour chemins de fer ou trolleybus-jouets électriques, caractérisé par le fait que :

a. La ligne caténaire est constituée par l'assemblage bout à bout de tronçons de tube;

b. Ces tronçons de tube sont assemblés mécaniquement et électriquement au moyen de chevilles se chaussant dans les extrémités se correspondant des tronçons contigus; ces chevilles pouvant être portées par des manchons destinés à limiter l'enfoncement de ces dernières dans les tronçons tubulaires qu'elles réunissent;

c. Ces chevilles ou les manchons les portant sont assujettis sur les bras-potences des pylônes ou sur les poutres transversales des porti-

ques destinés à supporter la ligne caténaire;

d. La chaînette de suspension de chaque tronçon de ligne s'accroche ou se fixe sur le bras-potence ou les poutres transversales des supports qui l'encadrent.

GASTON JUCHEREAU.

Par procuration :

G. BEAU DE LOMÈNE, André ARMENGAUD et G. HOUSSARD.

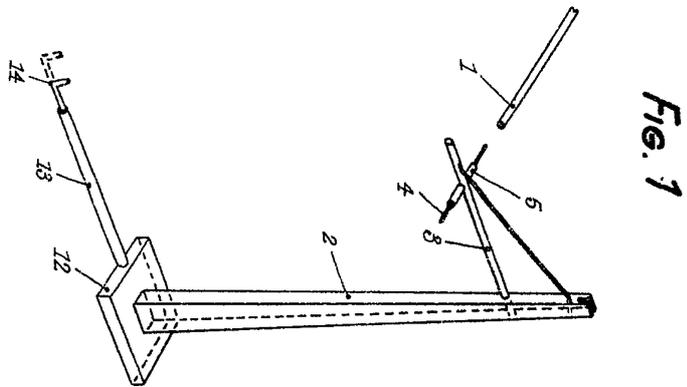
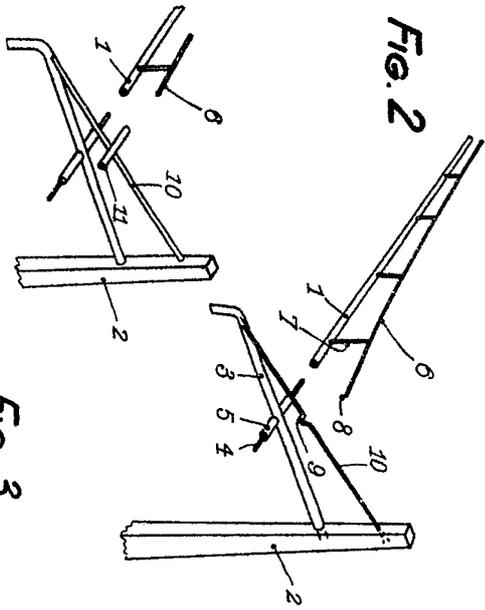


FIG. 2

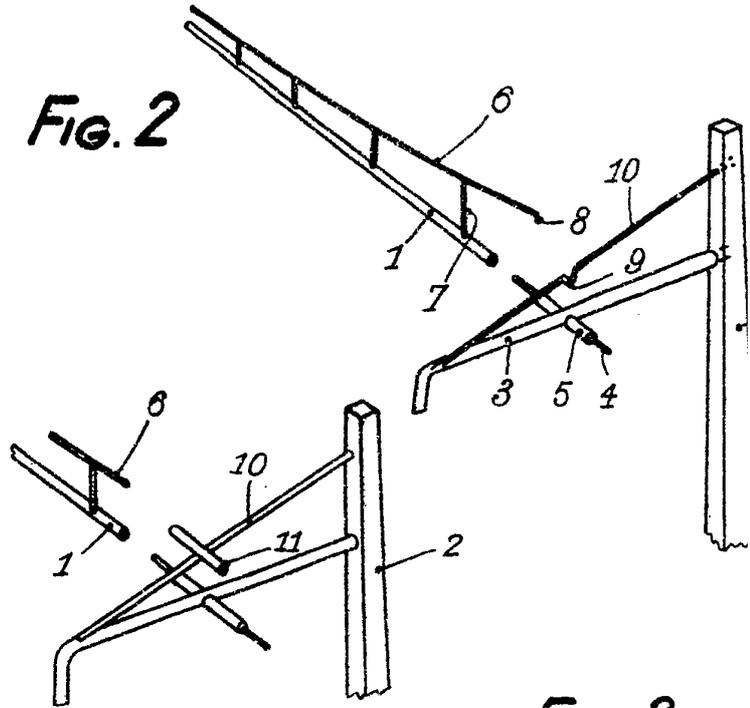


FIG. 3

FIG. 1

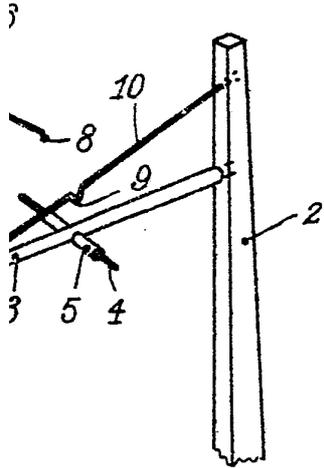
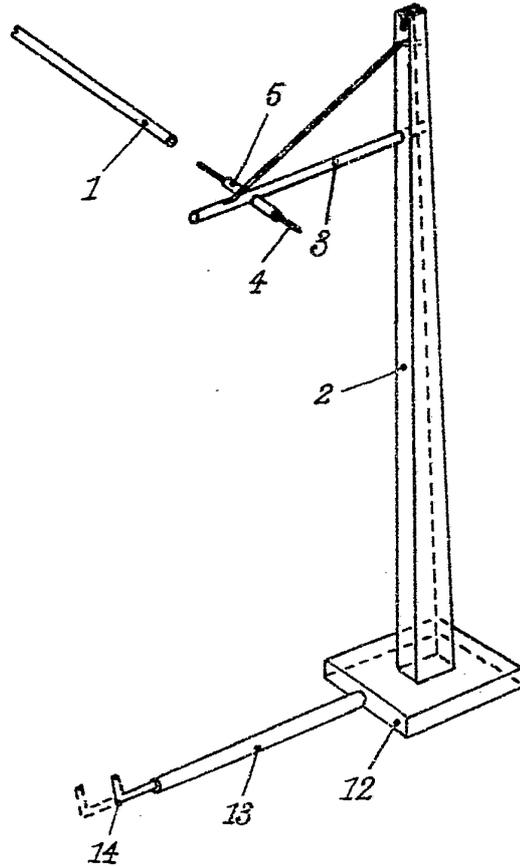


FIG. 3